

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum (urgence sanitaire) : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2021-079

**RENOVATION URBAINE DES
QUARTIERS LEPERVANCHE,
VERGES ET VOIE
TRIOMPHALE.
APPROBATION DE LA
RETROCESSION FONCIERE
PARTIELLE – TRANCHE 4 -
DES VOIRIES ET ESPACES
PUBLICS DE L'OPERATION
A LA VILLE DE LE PORT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 mai 2021 et affichée le 26 mai 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23 JUIN 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi premier juin le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Henry Hippolyte (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint), M. Patrice Payet (par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint), Mme Barbara Saminadin (par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe), Mme Pamela Trécasse (par M. Didier Amachalla).

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17 h 50 (mise en discussion du rapport n°2021-068).

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18 h 06 (mise en discussion du rapport n°2021-070).

Absents : M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Affaire n°2021-079

**RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LEPERVANCHE, VERGES ET VOIE TRIOMPHALE.
APPROBATION DE LA RETROCESSION FONCIERE PARTIELLE – TRANCHE 4 -
DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DE L'OPERATION A LA VILLE DE LE PORT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2011-018 du 24 février 2011 approuvant la désignation du concessionnaire et le traité de la concession d'aménagement ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé en date du 17 mai 2011 entre la Ville de Le Port et la SHLMR et reçu en Préfecture le 19 mai suivant ;

Vu le plan de rétrocession des emprises foncières de la ZAC, tranche 4 ;

Vu l'avis du Domaine relatif à ces emprises établi le 23/03/2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » du 19 mai 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 1^{er} juin 2021 relatif à l'approbation de la rétrocession foncière partielle des voiries et espaces publics de la tranche 4 du programme de rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et voie triomphale à la Ville de Le Port ;

Considérant l'article 3.3 du traité de concession stipulant que les terrains de la SHLMR correspondant aux « espaces collectifs » seront acquis globalement à l'euro symbolique ;

Considérant que les travaux et aménagements de ces espaces collectifs sont aujourd'hui achevés ;

Considérant, par conséquent, qu'ils constituent des biens de retour destinés à être rétrocédés à la Ville de Le Port ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la rétrocession à la Ville, à l'euro symbolique (1,00 €) des parcelles désignées au rapport propriété de la SHLMR et constituant les voiries, abords de voiries et autres espaces publics de la tranche 4 du programme de rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale ;

Article 2 : d'approuver l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement en application de l'article 1042 du Code général des impôts ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes relatifs à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

The image shows a circular official stamp of the Commune du Port, Réunion. The stamp contains the text 'COMMUNE DU PORT' at the top and '97420 REUNION' at the bottom. In the center, there is a small emblem depicting a landscape with a lighthouse and a ship. A blue ink signature is written over the stamp.

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 01/07/2021



ID : 974-219740073-20210601-DL_2021_079-DE